



04.93.65.53.23



ecole.0061783F@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ienantibes/moulinneuf

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du lundi 17 juin 2013.

Étaient présents pour la partie élémentaire :

Pour la mairie de Biot:

- **Mme Camatte**, conseillère déléguée à la vie scolaire, **Mme Béry**, responsable des affaires scolaires,
- **Mme Léone**, animatrice B.C.D de l'école

Pour les parents d'élèves:

- **Mme Bernardi** (représentant les parents de CP de Mme Ménard), **Mr Caron et Mr Mangin** (parents délégués de CE1), **Mr Ros** (président de l'APE), **Mme Currid et Mme Balliste** (déléguées des parents de CM1);

Pour l'Éducation nationale:

- les enseignants de l'école: **Mme Marenco** (CP), **Mme Ménard** (C.P), **Mme Salicis** (CE1), **Mr Bridoux** (CE1 et directeur), **Mme Bélélis** (CM1) et **Mme Léouffre** (CM2), **Mme Tassart** (TRS GS-CE1-CE2 – CE2/CM1), **Mme Roche** (Réseau d'aide spécialisée),
- **Mr Ferey**, Délégué de l'Éducation nationale.

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1/ Bilan des actions menées en lien avec le projet d'école:

- Lors du 1er conseil d'école de l'année, nous vous avons présenté les différentes actions qui seraient menées en cours d'année:
- **Actions menées autour de l'écrit:**
 - Plusieurs rallye-lectures au C.E.1 et en cycle 3 en collaboration avec Laura, l'animatrice BCD de l'école.
 - Avec les CE2-CM1: travail en BCD sur la liaison photo/image; Laura est donc une intervenante ressource de qualité pour les projets de classe, sur laquelle on n'hésite pas à s'appuyer.
 - Le journal d'école qui regroupe de nombreuses productions de classes, la parution a eu lieu deux fois dans l'année mais avec une parution tardive pour le dernier sur le site internet de l'école. Celui-ci n'est pas mis à jour régulièrement, faute de temps mais reste un outil disponible à tout moment pour présenter les productions des classes.
- **En Sciences, la sensibilisation sur le développement durable** a continué. Après la mise en place de la collecte des piles et batteries usagées qui perdure, les classes de CE1 ont suivi le programme «La Brague à la loupe» pour travailler sur la découverte et la protection de

l'environnement naturel proche des enfants. Nous avons repris en cycle 2 le **jardinage à l'école** même si les conditions matérielles ne sont pas propices (qualité de la terre, peu de possibilité d'arrosage, manque de matériel)...

- **D'autres projets de classe** ont eu lieu également comme le projet théâtre de Mme Bélélis en CM1, même si la présentation s'est faite en interne cette année, les Olympiades organisées par les CM2...
- **le travail mené sur le chant choral** a été poursuivi cette année: avec des chants appris en cycle 2 et d'autres en cycle 3. L'objectif pédagogique avec les enfants est atteint. Le directeur tient à remercier les enseignantes qui se sont chargées de la direction du chœur: Mmes Marengo, et Léouffre. L'ensemble de la chorale de l'école a pu se produire cette année au jardin Mistral de Biot ce samedi 8 juin, avec mise à disposition d'une sonorisation et de deux intervenants municipaux. Toute l'équipe tient à remercier la mairie de Biot des moyens alloués pour soutenir ce projet.

Quant à la présence des parents d'élèves, le bilan est plus mitigé, beaucoup de familles ont boudé la manifestation (à peu près 60 % de présence seulement).

- **Les parents d'élèves qui ont permis la participation de leur(s) enfant(s) à la chorale et montré ainsi leur intérêt pour les projets de l'école sont chaleureusement remerciés.**

2/ Information sur la structure des classes pour l'année 2013-2014:

- C'est en priorité le nombre d'élèves pour chaque classe d'âge donné et le nombre d'enseignants affectés à l'école qui déterminent la structure de l'école; pour l'an prochain encore, l'équipe a décidé de dédoubler le CP ce qui allégera les effectifs pour ce niveau. De cette décision découle l'ensemble de la structure:
 - 2 classes de C.P avec Mmes Marengo et Ménard,
 - 1 classe de CE1 avec Mme Salicis
 - 1 classe de CE1/CE2 avec Mr Bridoux
 - 1 classe de CE2 avec Mme Arnaud,
 - 1 classe de CM1 avec Mr Chaput
 - 1 classe de CM1/CM2 avec Mme Bélélis dans un premier temps,
 - 1 classe de CM2 menée par Mme Léouffre.
- Mme Dalban sera présente l'an prochain pour seconder Mme Arnaud à temps partiel et Mr Bridoux déchargé pour la direction. Administrativement, le poste de Mme Roche, enseignante de RASED est toujours maintenu sur l'école. Elle pourra intervenir si besoin est, prioritairement en soutien lecture en C.P.
- Le directeur rappelle que l'affectation en double niveau relève d'une analyse particulière de l'équipe basée sur les compétences des élèves pressentis (autonomie, attitude face au travail, personnalité de l'enfant, capacités et difficultés individuelles...) et interdit tout choix familial de préférence entre deux classes... Si la sélection est correctement réalisée, les élèves de double niveau ne sont en rien lésés et ont un niveau d'acquisition comparable à ceux affectés en classe unique. Le choix se fait donc sur des considérations purement pédagogiques de l'équipe pour permettre à tous les élèves de réussir et le directeur d'école rappelle qu'à ce titre, il ne peut accepter aucune intervention des familles dans ce domaine.

- Pour les effectifs: 185 élèves sont prévus pour l'an prochain, hors enfants de familles du voyage qui peuvent arriver en cours d'année, on constate une assez nette hausse par rapport à l'an passé.

3/ Information sur la mise en place des A.P.C (Activités pédagogiques complémentaires) mises en place l'an prochain:

- Elles font partie de la réforme des rythmes scolaires et seront mises en place à la demande de la DASEN dès la rentrée de 2013 même si la semaine à 4 jours et demi ne sera effective qu'à la rentrée de 2014 dans la commune de Biot.
- Les APC remplacent l'aide individualisée en cours actuellement mais auront un rayon d'action plus large, en plus d'aider les élèves en difficulté, il sera également possible d'apporter une aide méthodologique (ce qui concerne un plus grand nombre d'élèves, voire des classes entières sur des points précis).
- Enfin, un élargissement culturel pourra aussi être proposé avec différents ateliers artistiques, scientifiques... Normalement, les APC auront lieu après le temps de classe, soit sur le temps périscolaire.
- L'an prochain, l'équipe a choisi d'axer ces APC sur les 2 premiers points. En effet, le créneau horaire choisi, tant que la journée n'est pas raccourcie, ne peut être qu'entre 11H30 et 12H, ce qui exclut en grande partie des ateliers culturels de 45 minutes.
- Compte tenu de l'organisation actuelle de la journée, l'équipe n'est pas favorable à mettre en place des APC entre 16h30 et 17h15: trop peu d'enfants pourraient y assister (contraintes familiales et municipales diverses: comme l'impossibilité de laisser après 17h15 les élèves venant des APC en étude).

4/ Concernant les travaux prévus par la mairie:

- Une liste des interventions a été communiquée à Mr Calleri concernant:
 - principalement le mur de la cour déjà dégradé depuis sa réfection en juillet 2012 (une solution plus coûteuse mais plus durable devrait être envisagée),
 - des interventions en électricité sur diverses prises et interrupteurs dans l'école dont nécessaires,
 - les portes des toilettes sont à sécuriser (serrures/poignées fragiles), proposition de raccourcir les portes en haut permettant un dégondage d'urgence en cas d'élèves coincés dans les toilettes)
 - Rappel sur des scies historiques (protection des piliers de pergolas, chaleur dans les classes du fond à climatiser, volet roulant de la classe des CP à changer...)

5/ Concernant les goûters à l'école:

- Dans les programmes de l'Éducation Nationale, il nous est demandé d'aborder l'éducation à la santé avec les notions de régimes alimentaires, d'hygiène dentaire et de prévention de l'obésité. Parallèlement à cela, tous les jours, les élèves viennent quotidiennement avec des confiseries, des paquets de chips que certains veulent manger dès le matin, soit disant pour

compenser l'absence de petit déjeuner. Or cette collation souvent de mauvaise qualité intervient certains jours à peine 1h15 avant le déjeuner, compromettant l'appétit des enfants au moment du repas.

- Il n'est pas question de dire aux parents d'élèves ce qui est mieux ou pas pour leurs enfants. Il est question juste d'avoir une action cohérente avec notre enseignement au sein de l'école en matière d'éducation à la santé et de ne pas laisser les élèves prendre n'importe quoi sous nos yeux à n'importe quel moment. L'équipe demande donc aux représentants des parents d'élèves de l'école s'il est possible que la prise de goûters soit réglementée dans l'enceinte de l'établissement.
- Mme Béry indique que la diététicienne travaillant avec la municipalité a toujours précisé qu'aucune prise alimentaire n'était souhaitable entre les repas et que seule une collation à 16h30 pouvait avoir un effet positif, si l'enfant ne prend pas de petit déjeuner le matin, c'est en tout cas avant 8h20 qu'un apport doit être réalisé. Une école du village vient d'agir dans le même sens cette année.
- Mr Caron se demande si la mairie pourrait proposer à tous un goûter unique à 16h30, évoquant en cela une action menée au Rouret.
- L'ensemble des membres du conseil d'école est favorable à l'insertion dans le règlement intérieur d'un article réglementant les goûters à l'école en ces termes: pas de goûters pendant les récréations de 10h et de 15h, le goûter est autorisé seulement à 16h30 et dans des circonstances particulières et/ou exceptionnelles revêtant un caractère festif (anniversaire, activités d'éducation au goût...) ou pour raisons médicales. Il sera en outre demandé aux familles d'être vigilantes sur la qualité nutritionnelle du goûter amené. Un article sera donc prochainement rédigé en ce sens et la mesure prendra effet dès la rentrée.

6/ Questions diverses:

- Mr Ros demande des explications concernant **deux points à l'ordre du jour du comité consultatif** à la vie scolaire du mardi 18 juin 2013. Il s'agit de:
 - **la laïcité dans les menus de la cantine.** Jusqu'à présent, chaque famille pouvait demander un menu particulier pour son enfant: sans viande ou sans porc et obtenir un menu de substitution. Mme Camatte explique que ces demandes sont de plus en plus nombreuses et posent de lourdes contraintes matérielles en terme de logistique pour les services de cantine, ainsi que des pertes de denrées insuffisamment utilisées. C'est à ce titre que la mairie invoque le principe de laïcité: un seul repas unique pour tous, avec un menu sans viande uniquement quand le plat principal intègre, sans séparation possible, de la viande avec des légumes. Mr Ros demande l'avis des représentants de parents d'élèves présents afin de pouvoir statuer le lendemain en CCVS: 3 parents d'élèves sont favorables, trois sont sans avis tranché.
 - **La réforme des rythmes scolaires et la nouvelle proposition d'organisation hebdomadaire proposée par la mairie de Biot.** Mr Ros rappelle que les différentes APE après consultation des enseignants des différentes écoles avaient montré leur préférence pour une organisation à la semaine qui planifie pour chaque jour de la semaine une durée identique de temps périscolaire et d'enseignement garantissant une meilleure régularité des rythmes. Mmes Béry et Camatte expliquent que ce type d'organisation impliquerait le recrutement de plus de 59 animateurs, voire même 71 si les taux d'encadrement ne sont pas revus à la hausse. Actuellement, la mairie peine déjà à maintenir son équipe de 29 animateurs et doit faire appel aux ATSEMS pour

compléter l'encadrement. Les autres communes ont à faire face à un problème identique de recrutement. La mairie de Biot propose donc deux jours avec un temps périscolaire qui suit la pause méridienne et deux jours avec un temps d'enseignement consécutif à la pause méridienne, ce qui permet une rotation de l'équipe d'animateurs spécialisés sur deux écoles, avec des activités donc plus variées et de proposer des contrats aux animateurs plus attractifs sur la quantité d'heures à effectuer.

- Cette proposition d'organisation de la semaine devant être décidée en CCVS, Mr Ros demande un tour de table afin de statuer à ce sujet. Si personne ne vote pour, trois enseignants votent contre ainsi que trois parents, le reste ne se prononce pas. Mr Bridoux rappelle qu'en CCVS, seule la position des APE sera prise en compte, les directrices/teurs d'école ne jouant alors qu'un rôle consultatif.

- **Concernant les dotations en manuels dans les classes:** suite à un manque de manuels dans la classe de CE2 au cours de cette année, Mr Ros demande de quelle façon l'équipement en manuels est réalisée. Mr Bridoux explique que ce sont les enseignants qui sont responsables de l'organisation matérielle de leur classe ainsi que des supports pédagogiques qu'ils utilisent. Si les manuels présents dans l'école ne leur conviennent pas, ils ont le droit d'utiliser d'autres supports ou d'en commander d'autres. Mais un manuel coûtant environ 14 € par élève, il est rarement possible d'effectuer un renouvellement de toute une classe en une seule année. L'enseignant peut donc généralement compléter son équipement en manuels en deux ans. Ce qui fut le cas en CE2 où Mme Arnaud n'ayant pas souhaité réutiliser de vieux manuels a déclenché ce processus de renouvellement sans avoir le budget de tout compléter. Mme Béry rappelle qu'en 2009 une dotation exceptionnelle de la mairie avait permis l'achat de nombreux manuels suite au changement de programmes. Mr Bridoux remarque avoir constaté depuis son arrivée que cette dotation semble bien avoir servi à l'achat de livres qui ont enrichi les bibliothèques des classes mais pas uniquement à l'achat de manuels, loin s'en faut, ce qui explique la persistance de besoins au sein de l'école.

- **Concernant l'organisation de la kermesse prévue le 28 juin:** Mme Léone constate que les carnets de tombola se vendent assez peu et rappelle qu'il y a un ticket gagnant dans chaque carnet.

- Mme Léouffre, pour clôturer la séance, relate sa **visite du nouveau théâtre Anthéa** à Antibes et évoque la possibilité d'établir un partenariat entre plusieurs classes et ce théâtre chaque année afin de monter différents projets pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance, et directeur de l'école.

F. Bridoux